



Collectif Jean-Moulin

Chartres, le 18 octobre 2016

Communiqué de Presse

Collège Jean-Moulin : Le déménagement remis en cause par l'Etat

Ce mardi 18 octobre, lors du CDEN* d'Eure-et-Loir, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a déclaré que la sectorisation transitoire des collégiens de l'agglomération chartraine, proposée par le Conseil Départemental (CD) dans le cadre du déménagement du collège Jean-Moulin, n'était pas acceptable. Il a précisé que l'Education Nationale rejetait les trois hypothèses formulées à ce jour par le CD à ce sujet pour deux raisons. D'une part, les capacités d'accueil des collèges devant accueillir ces élèves sont dépassées, l'un de ces établissements atteignant près de 960 élèves selon ses projections. D'autre part, la durée de cette période transitoire, portée à quatre années, est trop longue. Ce délai important est le résultat des difficultés du transfert de l'ESPE au PUEL et de l'allongement de la durée prévisible des travaux d'aménagement des bâtiments actuels de l'ESPE en collège.

Le collectif Jean-Moulin se réjouit de cette prise de position ferme de l'Etat qui a entendu les arguments du collectif dénonçant la création de "collèges-usines" et le risque "d'enfumage" de la part du Conseil Départemental, la période transitoire ayant de fortes chances de devenir définitive.

De fait, cette annonce du DASEN remet en cause la fermeture du site actuel du collège Jean-Moulin à la rentrée 2017.

**Conseil Départemental de l'Education Nationale, instance consultative où siègent des représentants des personnels, des usagers, des communes (maires), du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat (préfet et IA)*